

CARNET
BLANCBRAZEY-
EN-PLAINE
Gaëlle et Germain

Jean-Luc Boillin, adjoint au maire, assisté par Marie-Noëlle Galetti, secrétaire de mairie, a accueilli, en la maison commune, Germain Berg, 32 ans, technicien de maintenance, et Gaëlle Daubard, 29 ans, sans profession, afin de les unir par le mariage.

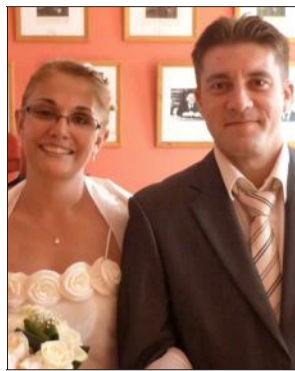


Photo Bruno Thiebergien

FRANXAULT



Animation. La Fête de la moisson, qui se déroulera le 30 août, proposera des démonstrations de battage à l'ancienne. Pour ce faire, il faut des gerbes de blé, ce que ne permet pas de réaliser les machines d'aujourd'hui. Du vieux matériel a donc été ressorti afin de confectionner de belles gerbes. Devant une partie des habitants du village, dont certains avaient revêtu de vieux costumes, a eu lieu une récolte de blé. Dur labeur que peu de personnes peuvent encore réaliser mais les bras volontaires n'ont pas manqué. Photo René Bauland

SAINT-JEAN-DE-LOSNE

Méandres et bras morts
de la Saône à découvrir

Un décor de rêve dans le silence de la rivière. Photo SDR

Avec le retour du soleil et du beau temps, les Pagaies des Bords de Saône proposent leurs parcours EcoPagaieur à Saint-Jean-de-Losne.

Implanté depuis 2008, le parcours EcoPagaieur permet de découvrir, à bord d'un kayak et en toute sécurité, les richesses de la faune et de la flore des rives de la Saône et de l'Ouche. En famille ou entre amis, à deux ou en groupe de quarante personnes, ce parcours offre un bon moment de détente en cette période estivale. Après avoir pris connaissance des consignes de sécurité et possession du matériel : bateaux, pagaies, gilets, bidons et topoguides, c'est parti pour l'aventure.

Plusieurs formules sont possibles dont notamment : parcours Petit EcoPagaieur,

avec un départ de la base canoë-kayak du Pays losnais, navigation sur la Saône sur environ un kilomètre, puis découverte du bras mort de l'Ouche et ensuite remontée de l'Ouche possible jusqu'à Échenon.

Un parcours entièrement balisé avec des bornes fixées dans les arbres qui permettent de se situer sur le parcours et qui offrent la possibilité, grâce à un astucieux système de questions, d'approfondir ses connaissances sur la faune, la flore et le patrimoine de notre rivière.

Balade de deux heures environ ou plus si les personnes souhaitent pique-niquer. Accessible à tous, même pour les novices dans le canoë-kayak. Pour les plus sportifs, le parcours Boucle de la Vieille Saône est proposé : seize kilomètres en découvrant les méandres de la vieille Saône

en passant par le délaissé d'Esbarres, en pleine nature avec les oiseaux (cygnes, hérons, canards, grèbes et autre martin-pêcheur...). Pour une bonne de navigation, partir en milieu de matinée en emportant un solide casse-croûte, pour aller jusqu'à Lechâtel où une navette attend pour le retour au point de départ.

La base canoë-kayak est ouverte tout l'été, une vingtaine de bénévoles de Pagaies des Bords de Saône, ainsi que Rémi Boulardot en mission de service civique, accueillent et renseignent les visiteurs.

INFO Renseignements et réservations : base canoë-kayak, route du camping à Saint-Jean-de-Losne, Ouvert tous les jours jusqu'au 31 août de 10 à 18 heures, tél. 03.80.77.92.78 ; www.pagaies-des-bords-de-saone.fr

SEURRE

Retour sur les principales délibérations du conseil municipal

➔ **Nouvelles activités péri-éducatives.** Le conseil a validé la convention de mandat avec la communauté Rives de Saône, lui confiant la maîtrise d'œuvre concernant les nouvelles activités péri-éducatives (NAP).

➔ **Subvention.** Pour l'organisation du championnat de France de motonautisme les 30 et 31 août, une subvention de 4 000 € a été votée à l'association Aspromo.

➔ **Écoles.** Il a voté la participation financière des communes extérieures pour les frais de fonctionnement des écoles

à 644,98 € par enfant et paran, et alloué la somme de 53,15 € par enfant pour l'achat des fournitures scolaires pour l'année 2014-2015.

➔ **Église Saint-Martin.** Une étude sera réalisée par Dominique Jouffroy (architecte du patrimoine) sur cette fin d'année pour un montant de 5 404,50 € HT.

➔ **Marchés nocturnes.** Suite à une réunion avec les commerçants non-sédentaires et les commerçants locaux, quatre marchés nocturnes les jeudis jusqu'au 14 août et le marché au centre-

ville, le samedi matin, toute l'année, ont été votés.

➔ **Sécurité.** Hubert Gault a présenté ses démarches entreprises avec la gendarmerie. Le conseil a voté l'autorisation de lancer une étude gratuite dans le cadre de la vidéo protection avec la création du réseau "Voisins vigilants". Il a fait état des contrôles menés par la police municipale dans les quartiers le même soir qui ont conduit à sept interpellations.

➔ **Vie scolaire.** Gaëlle Cordier a résumé les quatre réunions scolaires concernant les dérogations, la réforme des

rythmes, la réunion avec les associations afin de trouver des partenaires dans le cadre des NAP et la réunion publique à l'attention des parents sur les modalités de fonctionnement et d'inscriptions à ces NAP à la rentrée.

➔ **Hôpital.** Le maire a rendu compte des réunions du conseil de surveillance de l'hôpital : Alain Becquet a été élu président ; le nouveau conseil de surveillance a validé le projet de fusion du centre hospitalier de Seurre avec ceux de Beaune et Arnay-le-Duc.

➔ **Travaux.** Des questions

sur les travaux du faubourg Saint-Michel, réalisés par le conseil général, ont ensuite été évoqués avec à la charge de la commune la réfection de t a m p o n s à h a u t e u r d e 10 000 € TTC.

➔ **Élections sénatoriales.** Alain Becquet, Karine Chapelotte, Jack Dubief, Gaëlle Cordier, Jean-Louis Rousselet ont été élus délégués titulaires avec, pour suppléants, Maryse Grillet, Hubert Gault, Tatiana Petitjean.

➔ **En bref.** Le conseil a validé l'adhésion à l'association de la Prévention routière.